



# SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

2024-18

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre et le 2 octobre à 10 h 00, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 24 septembre 2024.

#### DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Frédéric SOULIER, M. François PATIER, M. Yves GARY, M. Christian PRADAYROL, M. Jean-Paul FRONTY, M. Philippe VIDAU, Monsieur Jean-Louis LASCAUX, M. Julien BOUNIE

Conseil Départemental de la Corrèze : Mme Pascale BOISSIERAS

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : M. Philippe NAUCHE, M. Valéry ELOPHE

Conseil Départemental du Lot : M. Frédéric GINESTE

Communauté de Communes CAUVALDOR :

C.C.I. de la Corrèze : Mme Françoise CAYRE

Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger LAROUQUIE

#### DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Henri SOULIER, Mme Alexandra DOUSSAUD

Conseil Départemental de la Corrèze : M. Pascal COSTE, M. Francis COMBY, Mme Frédérique MEUNIER

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : M. Pascal CAVITTE, Mme Anabelle REYDY,

#### DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Marie-Christine LACOMBE représentant Mme Alexandra DOUSSAUD, M. Eddie MARCOS représentant M. Henri SOULIER,

Conseil Départemental de la Corrèze : M. Gérard SOLER représentant M. Pascal Coste,

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Suite à la démission de Jean – Pierre Bernardie, installation d'un délégué suppléant représentant la communauté d'agglomération du Bassin de Brive

**RAPPORTEUR** : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Corrèze du 1<sup>er</sup> octobre 2019 portant modification des statuts du Syndicat,

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour la création, l'aménagement et la gestion de l'aérodrome Brive-Souillac et notamment l'article 5, le Syndicat est administré par un comité syndical composé de l'ensemble des délégués représentant les membres du Syndicat. Les délégués sont désignés (titulaires et suppléants) par les organes délibérants des membres du Syndicat.

Considérant qu'un poste de délégué suppléant représentant la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) est vacant suite à la démission de M. Jean – Pierre Bernardie,

Il convient d'installer un délégué suppléant représentant la CABB.

Vu la délibération n° 2024-188 du 23 septembre 2024 du conseil communautaire de la CABB portant désignation des délégués au comité syndical de l'aéroport,

Il est proposé au comité syndical :

● **D'installer**

- Mme Sylvie Lorenzon en qualité de délégué suppléant représentant la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 17

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Président

Julien BOUNIE